



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.05.2006 Bulletin 2006/18

(51) Int Cl.:
A45D 40/26 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 05300826.4

(22) Date de dépôt: 14.10.2005

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: L'OREAL
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: Gueret, Jean-Louis
75016, PARIS (FR)

(30) Priorité: 15.10.2004 FR 0410972

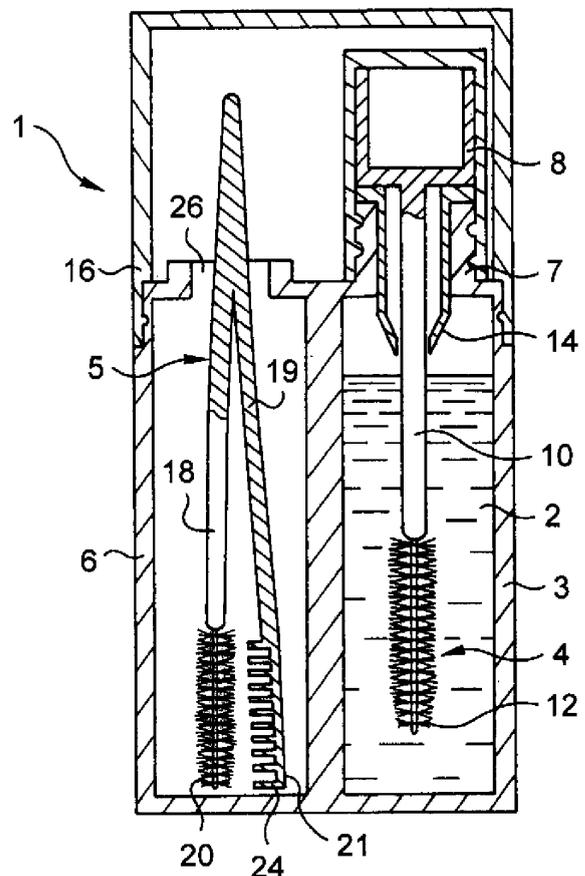
(74) Mandataire: Tanty, François et al
Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(54) Kit pour le maquillage des fibres kératiniques

(57) La présente invention concerne un kit pour le maquillage des fibres kératiniques, notamment les cils, comportant :

- un ensemble de conditionnement et d'application d'un produit sur les fibres kératiniques comportant un applicateur (4) et une réserve d'un produit (2) à appliquer au moyen de l'applicateur,
- un outil (5) permettant à l'utilisateur de parfaire le maquillage des fibres kératiniques, comportant deux branches (18, 19), dont l'une au moins comporte une partie d'extrémité agencée pour permettre à l'utilisateur d'agir sur les fibres, notamment de les peigner.

Fig.1



Description

[0001] La présente invention concerne le maquillage des fibres kératiniques, notamment des cils et des sourcils.

[0002] Il est connu d'utiliser pour maquiller les cils des dispositifs de conditionnement et d'application comportant un récipient contenant le produit à appliquer, par exemple du mascara, et un applicateur pouvant être immergé dans le récipient pour prélever du produit. L'applicateur comporte une tige munie à une extrémité d'un organe d'application tel qu'une brosse ou un peigne. Le récipient peut être muni d'un organe d'essorage pour essorer la tige et l'organe d'application à leur sortie du récipient.

[0003] Il existe un besoin pour améliorer encore le maquillage obtenu avec de tels dispositifs.

[0004] Le brevet US 5 007 442 divulgue un applicateur comportant deux branches munies respectivement d'un peigne et d'une brosse.

[0005] La demande de brevet européen EP 0 365 273 A2 décrit un dispositif de conditionnement et d'application comportant deux applicateurs pouvant être engagés dans un récipient commun.

[0006] La demande de brevet européen EP 0 960 584 A1 décrit un dispositif de conditionnement et d'application sur les fibres kératiniques comportant un organe d'application solidaire d'un organe de préhension et venant s'engager dans un récipient contenant le produit à appliquer et un contre-organe solidaire de l'organe de préhension, pouvant être rapproché de l'organe d'application lors de l'utilisation.

[0007] Le brevet US 3 690 777 décrit un dispositif de conditionnement et d'application comportant deux récipients disposés dans le prolongement l'un de l'autre et recevant des applicateurs respectifs différents.

[0008] Un dispositif permettant d'appliquer du mascara et de recourber les cils est décrit dans le brevet US 2 323 595.

[0009] Un autre dispositif de conditionnement et d'application est décrit dans le modèle d'utilité allemand G 9316704. Ce dispositif comporte deux branches munies respectivement à leurs extrémités d'une brosse et d'un peigne ou de deux brosses.

[0010] Tous ces dispositifs connus sont relativement compliqués et/ou peu faciles à utiliser.

[0011] En outre, lorsqu'ils sont utilisés, le produit peut ne pas avoir séché suffisamment pour permettre d'obtenir aisément le résultat désiré.

[0012] L'invention vise à perfectionner encore les dispositifs permettant de maquiller les fibres kératiniques.

[0013] Selon l'un de ses aspects, l'invention a pour objet un kit pour le maquillage des fibres kératiniques, notamment des cils, comportant :

- un ensemble de conditionnement et d'application d'un produit sur les fibres kératiniques, comportant un applicateur et une réserve d'un produit à appli-

quer au moyen de l'applicateur,

- un outil permettant à l'utilisateur de parfaire le maquillage des fibres kératiniques, comportant deux branches, dont l'une au moins comporte une partie d'extrémité agencée pour permettre à l'utilisateur d'agir sur les cils, notamment de les peigner.

[0014] L'invention permet de maquiller les fibres kératiniques en deux temps, à savoir avec une première phase d'application du produit au moyen de l'applicateur et une deuxième phase de travail des fibres au moyen de l'outil.

[0015] L'outil pouvant être utilisé indépendamment de l'applicateur, la deuxième phase peut avoir lieu après avoir laissé au produit déposé sur les cils le temps de sécher suffisamment pour qu'un résultat optimal puisse être obtenu.

[0016] De plus, l'outil reste relativement propre, n'étant pas immergé dans le produit.

[0017] La partie d'extrémité précitée qui permet à l'utilisateur d'agir sur les cils peut comporter un élément en saillie, mieux une pluralité d'éléments en saillie, qui peuvent être utilisés pour peigner les cils par exemple.

[0018] Le kit peut comporter un premier récipient et un deuxième récipient solidaire du premier, ces premier et deuxième récipients pouvant recevoir respectivement la réserve de produit et l'outil.

[0019] Le premier récipient recevant la réserve de produit peut recevoir également au moins partiellement l'applicateur lorsque ce premier récipient est fermé, notamment de manière étanche.

[0020] Le deuxième récipient peut être dépourvu de tout produit à appliquer au moyen de l'outil.

[0021] Le deuxième récipient peut se situer dans le prolongement du premier ; en variante, les premier et deuxième récipients peuvent être disposés côte à côte.

[0022] L'un au moins des récipients peut servir d'organe de préhension lors de l'utilisation de l'applicateur ou de l'outil.

[0023] Le deuxième récipient recevant l'outil peut servir d'organe de préhension pour l'applicateur lors de l'utilisation de celui-ci.

[0024] L'outil peut être assujéti ou non à un organe de fermeture du deuxième récipient.

[0025] Les branches peuvent être pourvues chacune d'une partie d'extrémité destinée à venir au contact des cils lorsque les deux branches sont rapprochées. Ces deux parties d'extrémité peuvent être identiques ou être différentes, la distribution des éléments en saillie sur celles-ci pouvant être homogène ou non, symétrique par rapport à un plan médian ou non.

[0026] Les deux parties d'extrémité peuvent être agencées pour s'engager au moins partiellement l'une dans l'autre lorsque les branches sont rapprochées et présentent par exemple des formes sensiblement complémentaires. Les deux parties d'extrémité peuvent comporter par exemple des éléments en saillie se superposant ou se juxtaposant au moins partiellement quand les bran-

ches sont rapprochées.

[0027] L'une des branches au moins peut comporter une partie d'extrémité présentant une première face tournée vers la partie d'extrémité de l'autre branche et une deuxième face opposée à la première face et cette

deuxième face peut être munie d'au moins un élément en saillie, lequel peut être utilisé par exemple quand l'utilisateur ne souhaite pas serrer les cils entre les branches.

[0028] Les branches peuvent comporter des parties d'extrémité ayant des premières faces tournées l'une vers l'autre quand les branches sont rapprochées et des

deuxièmes faces opposées aux premières, et les parties d'extrémité peuvent comporter des éléments en saillie sur les premières et deuxièmes faces.

[0029] L'une des parties d'extrémité peut être dépourvue d'éléments en saillie, notamment de poils ou de dents.

[0030] L'outil peut comporter au moins une branche ayant une partie d'extrémité plus souple que le reste de la branche.

[0031] L'une au moins des parties d'extrémité peut comporter des poils, lesquels peuvent par exemple être rapportés sur un support. Ce dernier peut comporter une âme torsadée, par exemple. En variante, les poils peuvent être moulés d'une seule pièce avec le support.

[0032] Les poils peuvent être de diamètres, longueurs, formes ou sections différents, au sein de l'une au moins des parties d'extrémités ou d'une partie d'extrémité à l'autre.

[0033] L'une au moins des parties d'extrémité peut comporter des dents. L'une des parties d'extrémité peut comporter par exemple deux rangées de dents espacées l'une de l'autre et entre lesquelles l'autre partie d'extrémité peut s'engager au moins partiellement lorsque les branches sont rapprochées.

[0034] L'une au moins des parties d'extrémité peut comporter une brosse. Cette brosse peut présenter, le cas échéant, une âme excentrée, pour au moins une section transversale de la brosse.

[0035] Quelle que soit la brosse, celle-ci peut être fixée de diverses manières sur la branche correspondante, par exemple par encliquetage ou bouterollage

[0036] La brosse peut comporter une portion à partir de laquelle s'étendent des poils et cette portion peut se superposer au moins partiellement à la branche. La brosse peut être au moins partiellement rigidifiée par la branche.

[0037] La brosse peut s'étendre en retrait d'une extrémité libre de la branche correspondante.

[0038] L'une au moins des parties d'extrémité peut présenter un filetage.

[0039] Chaque partie d'extrémité peut comporter une brosse.

[0040] En variante, chaque partie d'extrémité peut comporter un peigne.

[0041] En variante encore, l'une des parties d'extrémité peut comporter une brosse et l'autre partie d'extrémité un peigne.

[0042] L'outil peut être agencé pour permettre un retour élastique des branches après qu'elles aient été rapprochées pour agir sur les fibres kératiniques. L'outil peut comporter par exemple un organe de rappel élastique s'interposant entre les branches, notamment un ressort hélicoïdal.

[0043] L'outil peut être agencé pour permettre une rotation de plus de 180° d'une branche relativement à l'autre. Cela peut permettre par exemple de choisir les faces des branches entre lesquelles les fibres kératiniques sont engagées.

[0044] Les branches peuvent être réalisées de manière monolithique avec une partie de jonction les réunissant. Les branches peuvent en variante être réunies par une partie de jonction rapportée sur celles-ci.

[0045] Les branches peuvent être assemblées avec une possibilité de décalage longitudinal. Les branches peuvent être assemblées avec une possibilité de décalage latéral. L'outil peut comporter un organe de réglage du serrage de l'une des branches contre l'autre, à leur jonction.

[0046] L'applicateur peut comporter une brosse. Le premier récipient peut comporter un organe d'essorage.

[0047] Le kit peut comporter un élément pour nettoyer l'outil, notamment un matériau poreux imprégné d'un agent biocide, présent dans le deuxième récipient.

[0048] L'invention a encore pour objet un procédé de maquillage, dans lequel :

- on applique sur les fibres kératiniques, notamment les cils, un produit au moyen d'un applicateur,
- on parfait le maquillage en utilisant un outil comportant deux branches pouvant être rapprochées, après avoir laissé sécher au moins partiellement le produit déposé sur les fibres kératiniques.

[0049] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en oeuvre non limitatifs de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 est une coupe axiale schématique d'un kit conforme à un exemple de mise en oeuvre de l'invention,
- la figure 2 représente isolément et partiellement, en élévation, l'outil du dispositif de la figure 1,
- la figure 3 est une coupe transversale schématique selon III-III de la figure 2,
- les figures 4 à 12 représentent de manière partielle et schématique des variantes de réalisation de l'outil,
- la figure 13 est une coupe transversale selon XIII-XIII de la figure 12,
- les figures 14 et 15 illustrent la possibilité de réaliser l'outil avec des parties d'extrémité amovibles,
- la figure 16 représente en élévation une variante de réalisation de l'outil,
- la figure 17 est une vue de côté selon la flèche XVII de la figure 16,

- la figure 18 illustre une autre possibilité de réalisation de la jonction des branches,
- les figures 19 et 20 illustrent la possibilité de débattement angulaire plus important des branches dans le cas où la jonction des branches est réalisée conformément à la figure 18,
- les figures 21 et 22 sont des vues analogues à la figure 18 de variantes de réalisation de la jonction des branches,
- la figure 23 illustre la possibilité de prévoir un organe de rappel élastique s'interposant entre les branches,
- la figure 24 représente de manière partielle et schématique, en vue de dessus, une variante de réalisation dans laquelle les deux branches peuvent être décalées longitudinalement,
- la figure 25 est une coupe longitudinale, schématique et partielle, selon XXV-XXV de la figure 24,
- la figure 26 est une vue de dessus d'une variante de réalisation offrant une possibilité de décaler latéralement les branches,
- les figures 27 à 30 illustrent différentes possibilités d'agencement des récipients destinés à recevoir respectivement la réserve de produit et l'outil,
- la figure 31 est une vue analogue à la figure 30 d'une variante de mise en oeuvre de l'invention,
- la figure 32 est une section transversale selon XXXII-XXXII de la figure 31,
- la figure 33 est une vue analogue à la figure 3 d'une variante de réalisation,
- la figure 34 représente de manière schématique une branche pourvue d'une brosse selon une variante de mise en oeuvre de l'invention, et
- la figure 35 est une section transversale selon XXXV-XXXV de la figure 34.

[0050] Le kit 1 représenté à la figure 1 comporte d'une part une réserve de produit 2 contenue dans un récipient 3 dans lequel peut être immergé un applicateur 4 afin de prélever du produit et d'autre part un outil 5 reçu, en l'absence d'utilisation, dans un récipient 6 vide de produit et pourvu d'une ouverture 26.

[0051] Le récipient 3 comporte dans l'exemple considéré un col 7, fileté extérieurement, sur lequel peut se visser un capuchon de fermeture 8 qui constitue également un organe de préhension de l'applicateur 4. Ce dernier comporte une tige 10 qui se raccorde à une extrémité au capuchon de fermeture 8 et qui supporte à l'autre extrémité un organe d'application 12 constitué dans l'exemple considéré par une brosse à âme torsadée.

[0052] Le col 7 est muni intérieurement d'un organe d'essorage 14 qui permet d'essorer la tige 10 et l'organe d'application 12 lors du retrait de l'applicateur 4 du récipient 3.

[0053] Dans l'exemple considéré, les récipients 3 et 6 sont réalisés de manière monolithique par moulage de matière plastique, étant disposés l'un à côté de l'autre.

[0054] Le kit 1 comporte encore un capot 16 qui peut se fixer, par exemple par encliquetage, sur les récipients

3 et 6 et qui peut empêcher l'outil 5 de quitter le récipient 6, lors du transport par exemple.

[0055] L'outil 5 comporte deux branches 18 et 19 munies de parties d'extrémité respectives 20 et 21 qui peuvent être rapprochées par l'utilisateur lors du maquillage.

[0056] Dans l'exemple considéré, ces parties d'extrémité 20 et 21 peuvent s'imbriquer au moins partiellement lorsque les branches 18 et 19 sont rapprochées et comportent chacune des éléments en saillie s'étendant en direction de l'autre partie d'extrémité. Ces éléments en saillie peuvent être constitués par exemple par des poils et/ou des dents.

[0057] Dans l'exemple des figures 1 à 3, la partie d'extrémité 20 est constituée par une brosse à âme torsadée et la partie d'extrémité 21 par un peigne, lequel est par exemple réalisé d'un seul tenant par moulage de matière plastique avec la branche 19. Ce peigne comporte dans l'exemple illustré deux rangées de dents 24 sensiblement parallèles et entre lesquelles la partie d'extrémité 20 peut s'engager lorsque les deux branches 18 et 19 sont rapprochées au maximum, comme on peut le voir sur les figures 2 et 3.

[0058] Le kit 1 peut être utilisé de la manière suivante.

[0059] L'utilisateur commence par appliquer le produit sur les cils, par exemple au moyen de l'applicateur 4, puis une fois que le produit a séché au moins partiellement, l'outil 5 peut être utilisé pour traiter les cils.

[0060] L'utilisateur peut engager ces derniers entre les parties d'extrémité 20 et 21 sans resserrer les branches puis rapprocher celles-ci et déplacer l'outil vers l'extérieur avec les branches serrées.

[0061] Suivant le mouvement donné à l'outil 5 ainsi que la nature des parties d'extrémité 20 et 21, l'outil 5 peut être utilisé pour séparer et/ou recourber les cils.

[0062] Selon la pression exercée sur les branches, l'utilisateur peut varier les effets.

[0063] Après utilisation, l'utilisateur peut réintroduire l'outil 5 dans le récipient 6 à travers l'ouverture 26 de celui-ci et remettre en place le capot 16.

[0064] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à une réalisation particulière de l'outil et de nombreuses variantes sont possibles, selon les effets recherchés.

[0065] Dans l'exemple de la figure 4, on a illustré la possibilité pour l'outil de comporter des parties d'extrémité 20 et 21 identiques, constituées par exemple, comme illustré, par des peignes ayant des dents réalisées d'un seul tenant par moulage de matière plastique avec les branches. Les dents 24 sont disposées par exemple sur des faces en regard des branches de l'outil, leur forme et leur disposition sur ces faces pouvant être variées. On peut utiliser par exemple des dents en V, décalées ou non latéralement dans l'axe de la rangée, ou encore des doubles rangées de dents en V.

[0066] Les dents 24 peuvent être rectilignes, comme illustré à la figure 4 ou présenter une forme autre, par exemple avec des portions anguleuses comme illustré à la figure 5.

[0067] Dans l'exemple de la figure 6, les parties d'ex-

trémité 20 et 21 comportent des poils ayant des tailles différentes, par exemple des poils pour la partie d'extrémité 20 d'un diamètre supérieur à ceux de la partie d'extrémité 21. Ces poils peuvent par exemple être des poils agrafés dans les branches 18 et 19 ou fixés autrement, par exemple par surmoulage. Les poils peuvent ainsi être surinjectés sur l'une et/ou l'autre des parties d'extrémité.

[0068] On a illustré sur la figure 7 la possibilité pour la partie d'extrémité 21 de comporter des éléments en saillie 24 disposés par paquets espacés entre eux, par exemple des poils ménageant entre eux des espaces 30, la partie d'extrémité 20 présentant par exemple quant à elle une implantation homogène d'éléments en saillie 24.

[0069] On a illustré à la figure 8 la possibilité de réaliser les parties d'extrémité 20 et 21 avec des filetages dont les arêtes constituent des éléments en saillie 24 pouvant être utilisés pour peigner les cils.

[0070] Les éléments en saillie 24 portés par les parties d'extrémité 20 et 21 peuvent encore être agencés pour s'imbriquer longitudinalement lorsque les branches 18 et 19 sont rapprochées et que l'outil est observé sur le côté, dans une direction sensiblement perpendiculaire au plan des branches, comme illustré à la figure 9.

[0071] L'une des parties d'extrémité, en l'espèce la partie d'extrémité 20 sur la figure 10, peut être dépourvue d'élément en saillie. Dans l'exemple de cette figure, seule la partie d'extrémité 21 comporte, sur sa face 32 tournée vers la partie d'extrémité 20, des éléments en saillie 24, constitués par exemple par au moins une rangée de dents, décalée latéralement relativement à la partie d'extrémité 20 de telle sorte que cette dernière puisse être utilisée pour pousser les cils dans le fond des gorges formées entre les dents par exemple.

[0072] On a illustré sur la figure 11a possibilité pour l'une des parties d'extrémité, en l'espèce la partie d'extrémité 20, de présenter une face 34 dépourvue d'éléments en saillie, tournée vers la partie d'extrémité 21, et une face opposée 35 portant les éléments en saillie 24.

[0073] On peut voir également sur cette figure que l'une au moins des parties d'extrémité peut s'étendre selon un axe longitudinal X qui fait un angle α non nul avec l'axe longitudinal Y de la portion de la branche à laquelle elle se raccorde.

[0074] L'outil représenté sur la figure 12 comporte une brosse dont les poils 24 sont réalisés d'un seul tenant par moulage de matière plastique avec la branche 19 correspondante.

[0075] On a illustré sur les figures 14 et 15 la possibilité pour l'outil de comporter des parties d'extrémité 20 et 21 amovibles, agencées par exemple pour se fixer sur le reste des branches 18 et 19 par encliquetage. Cela peut permettre par exemple de réaliser les parties d'extrémité dans un matériau plus souple que celui avec lequel est réalisé le reste de l'outil.

[0076] Les éléments en saillie 24 peuvent s'étendre selon l'axe longitudinal X de la partie d'extrémité correspondante, lequel peut être le cas échéant sensiblement

perpendiculaire à l'axe longitudinal Y de la portion de branche associée, comme illustré sur les figures 16 et 17.

[0077] Les branches 18 et 19 peuvent être réunies de diverses façons.

5 **[0078]** Dans l'exemple de la figure 1, les branches 18 et 19 sont réalisées d'une seule pièce par moulage de matière plastique, et présentent une élasticité propre qui leur permet de revenir dans une configuration où les branches sont écartées quand l'utilisateur relâche l'outil.

10 **[0079]** Dans l'exemple de la figure 18, les branches 18 et 19 sont reliées par une articulation comportant une charnière-film 40 permettant par exemple un débattement angulaire β des branches relativement important, notamment supérieur à 180° , mieux d'environ 360° .

15 **[0080]** Cela peut permettre par exemple, comme illustré aux figures 19 et 20, à l'utilisateur de choisir les propriétés des parties d'extrémités en fonction du résultat recherché, lorsque l'une au moins des parties d'extrémité présente des éléments en saillie agencés différemment sur chacune de ses faces.

[0081] Dans l'exemple considéré, l'utilisateur peut par exemple choisir de rapprocher de la partie d'extrémité 20 la face de la partie d'extrémité 21 dépourvue de dents ou la face opposée, comportant les dents.

25 **[0082]** Des bossages 39 destinés à venir mutuellement en appui peuvent être prévus sur les branches pour leur permettre de conserver une flexion élastique lorsque rapprochées.

30 **[0083]** Un résultat similaire peut être obtenu par exemple au moyen d'une articulation 36, comme illustré à la figure 21.

[0084] Les deux branches 18 et 19 peuvent encore être réalisées séparément et réunies par une partie de jonction 42 rapportée sur les branches 18 et 19, comme illustré à la figure 22, cette partie de jonction 42 étant par exemple surmoulée sur les branches 18 et 19 ou celles-ci insérées à force dans des logements correspondants prévus dans la partie de jonction 42.

35 **[0085]** La partie de jonction 42 peut constituer un embout indépendant ou être solidaire d'un organe servant à la préhension de l'outil.

40 **[0086]** Dans l'exemple de la figure 1, les branches 18 et 19 présentent une certaine élasticité de telle sorte que l'outil, une fois relâché par l'utilisateur, peut reprendre une configuration dans laquelle les parties d'extrémité 20 et 21 sont suffisamment écartées pour permettre d'insérer entre elles des fibres kératiniques à travailler.

[0087] Le cas échéant, comme illustré à la figure 23, un moyen de rappel élastique 44 peut être prévu pour solliciter les branches 18 et 19 en écartement.

45 **[0088]** Dans l'exemple de la figure 23, ce moyen de rappel élastique 44 est constitué par un ressort hélicoïdal s'interposant élastiquement entre les branches 18 et 19. Des reliefs 45 peuvent être réalisés sur celles-ci afin de contribuer au maintien de l'organe de rappel élastique.

50 **[0089]** De préférence, les branches 18 et 19 sont réunies de manière à ce que leur seul mouvement relatif possible entre elles soit un mouvement relatif dans la

direction de rapprochement des branches et non dans une direction transversale à celle-ci, de telle sorte que l'une des parties d'extrémité puisse s'imbriquer par exemple toujours de la même façon dans l'autre partie d'extrémité.

[0090] Dans une variante illustrée aux figures 24 et 25, les deux branches 18 et 19 sont assemblées de manière à permettre à l'utilisateur de régler leur décalage longitudinal. A cet effet, l'une des branches comporte par exemple une ouverture oblongue 48 traversée par une vis 49 portée par l'autre branche, cette vis 49 étant par exemple engagée dans un taraudage 50 de la branche 19 et pouvant être dévissée par l'utilisateur afin de déplacer longitudinalement l'une des branches par rapport à l'autre puis être resserrée lorsque les branches 18 et 19 sont dans la position relative souhaitée.

[0091] Dans la variante illustrée à la figure 26, un principe similaire est utilisé pour permettre de régler le décalage latéral entre les branches.

[0092] Bien entendu, de nombreuses modifications peuvent être apportées aux exemples qui viennent d'être décrits, concernant notamment l'agencement des récipients 3 et 6 destinés à recevoir respectivement l'apporteur 4 et l'outil 5.

[0093] Dans la variante illustrée à la figure 27, le kit 1 est dépourvu du capot 16 de la figure 1.

[0094] Dans la variante de la figure 28, les récipients 3 et 6 sont disposés dans le prolongement l'un de l'autre.

[0095] L'organe de fermeture 8 du récipient 3 sert par exemple également à la fermeture du récipient 6. A cet effet, le récipient 6 peut être muni d'un col fileté 53 pouvant se visser dans l'organe de fermeture 8.

[0096] Pour utiliser l'applicateur 4, l'utilisateur peut laisser le récipient 6 solidaire de l'organe de fermeture 8 et se servir ainsi du récipient 6 comme d'un organe de préhension.

[0097] Dans la variante de réalisation illustrée à la figure 29, les récipients 3 et 6 sont toujours dans le prolongement l'un de l'autre mais les organes de fermeture respectifs sont indépendants.

[0098] Le récipient 6 est fermé par un organe de fermeture 55 qui comporte par exemple une jupe tubulaire 56 définissant un logement dans lequel est fixée, par exemple par encliquetage, une partie de jonction 57 des branches 18 et 19.

[0099] Dans la variante de réalisation illustrée à la figure 30, les récipients 3 et 6 sont encore situés dans le prolongement l'un de l'autre, le récipient 6 étant solidaire de l'organe de fermeture 8 du récipient 3.

[0100] Le récipient 6 comporte par exemple une jupe 58 qui est encliquetée dans une jupe extérieure 59 de l'organe de fermeture 8. Le récipient 6 est fermé par l'organe de fermeture 55 précédemment décrit.

[0101] On a illustré à la figure 31 la possibilité de disposer dans le récipient 6 destiné à recevoir l'outil 5 un élément 70 destiné à nettoyer l'outil.

[0102] Dans l'exemple considéré, cet élément 70 comporte un matériau imprégné d'un agent biocide. Le ma-

tériau utilisé est par exemple un matériau poreux, élastiquement déformable, tel que par exemple une mousse à cellules ouvertes.

[0103] Ce matériau peut être, comme on peut le voir notamment à la figure 32, traversé par une ou plusieurs fentes 71. Bien entendu, l'introduction d'un élément de nettoyage de l'outil dans le récipient 6 n'est pas limitée à une disposition particulière de ce récipient 6 et s'applique notamment à tous les exemples de réalisation précédemment décrits.

[0104] De même, l'élément 70 peut se présenter autrement que sous la forme illustrée à la figure 31, et peut par exemple ne pas occuper sensiblement tout le volume intérieur du récipient 6 en l'absence de l'outil 5, mais par exemple seulement une portion de la hauteur de celui-ci, par exemple une portion adjacente au col du récipient 6 ou au fond du récipient 6.

[0105] L'élément 70 de nettoyage de l'outil peut encore ne pas comporter d'agent biocide et n'exercer par exemple qu'une action mécanique de nettoyage de l'outil 5.

[0106] L'élément 70 de nettoyage peut par exemple comporter non pas une mousse mais des poils ou un flochage.

[0107] On a illustré à la figure 33 la possibilité pour la brosse d'avoir une âme qui est excentrée relativement à l'enveloppe de la section transversale de la brosse, pour au moins une portion de la longueur de celle-ci.

[0108] On a illustré à la figure 34, l'outil comportant une brosse, la possibilité pour l'une des branches, par exemple la branche 18, de s'étendre sur au moins une partie de la longueur de la portion de la brosse qui porte les poils.

[0109] Dans l'exemple de la figure 34, la branche 18 comporte une extension 73 qui s'étend sur toute la longueur de la brosse et présente une extrémité 74 qui se situe au-delà, comme illustré.

[0110] L'extension 73 peut par exemple présenter une forme incurvée en section transversale, comme on peut le voir sur la figure 35, et la brosse peut venir en appui sur la face intérieure 76 de l'extension 73. Ainsi, la branche 18 peut contribuer à rigidifier la brosse sur au moins une partie de sa longueur, ce qui peut permettre par exemple d'exercer une force de serrage plus grande entre les deux parties d'extrémité de l'outil.

[0111] Dans l'exemple de la figure 34, l'âme de la brosse présente une extrémité fixée dans la branche 18 et une autre extrémité 77 libre. Dans une variante non illustrée, cette extrémité 77 n'est pas libre mais fixée à une portion élargie de l'extrémité 74 de l'extension 73.

[0112] Dans l'exemple de la figure 35, la brosse présente une âme métallique torsadée, mais on ne sort pas du cadre de la présente invention lorsque la brosse présente une âme en matière plastique, les poils étant par exemple surinjectés sur celle-ci ou introduits dans des ouvertures de l'âme et retenus par matricage.

[0113] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples qui viennent d'être décrits.

[0114] En particulier, l'outil et notamment ses bran-

ches, peut être réalisé autrement qu'en matière plastique, par exemple en bois ou en métal.

[0115] Les parties d'extrémité peuvent s'étendre selon un axe longitudinal qui est non rectiligne, par exemple curviligne concave ou convexe vers l'autre partie d'extrémité.

[0116] L'outil peut être disposé autrement encore qu'introduit dans un récipient du kit en l'absence d'utilisation.

[0117] Le kit peut par exemple comporter un boîtier pouvant recevoir l'outil et une réserve de produit contenue par exemple dans un flacon libre à l'intérieur du boîtier ou se présentant sous la forme d'un pain solide à humecter au moment de l'utilisation.

[0118] Le kit est utilisé avantageusement pour le maquillage des cils mais peut être utilisé également pour le maquillage des fibres kératiniques autres que les cils, par exemple les cheveux.

[0119] D'autres éléments en saillie que ceux illustrés sur les figures peuvent être utilisés, par exemple tout type de dents ou de poils, notamment des poils à section ronde, carrée, triangulaire, polygonale, ovale, notamment elliptique, ou autre encore.

[0120] Les poils ou dents peuvent être réalisés d'une seule pièce par moulage de matière avec l'outil ou réalisés avec un support et ce dernier rapporté sur le reste de l'outil, étant fixé par exemple par collage, soudage, encliquetage ou sertissage. Cela peut permettre par exemple de réaliser les poils ou dents dans une matière plus molle que les matériaux utilisés pour réaliser les branches de l'outil.

Revendications

1. Kit pour le maquillage des fibres kératiniques, notamment les cils, comportant :

- un ensemble de conditionnement et d'application d'un produit sur les fibres kératiniques comportant un applicateur (4) et une réserve d'un produit (2) à appliquer au moyen de l'applicateur,

- un outil (5) permettant à l'utilisateur de parfaire le maquillage des fibres kératiniques, comportant deux branches (18, 19), dont l'une au moins comporte une partie d'extrémité agencée pour permettre à l'utilisateur d'agir sur les fibres, notamment de les peigner.

2. Kit selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** la partie d'extrémité (21) agencée pour permettre à l'utilisateur d'agir sur les fibres comporte un élément en saillie (24).

3. Kit selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un premier récipient (3) et un deuxième récipient (6) solidaire du premier, ces pre-

mier et deuxième récipients pouvant recevoir respectivement la réserve de produit (2) et l'outil (5).

4. Kit selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** le premier récipient (3) recevant la réserve de produit reçoit également au moins partiellement l'applicateur (4) lorsque ce premier récipient est fermé, notamment de manière étanche.

5. Kit selon la revendication 3 ou 4, **caractérisé par le fait que** le deuxième récipient (6) est dépourvu de tout produit à appliquer au moyen de l'outil.

6. Kit selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, **caractérisé par le fait que** le deuxième récipient (6) se situe dans le prolongement du premier (3).

7. Kit selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, **caractérisé par le fait que** les premier (3) et deuxième (6) récipients sont disposés côte à côte.

8. Kit selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, **caractérisé par le fait que** l'un au moins des récipients sert d'organe de préhension lors de l'utilisation de l'applicateur (4) ou de l'outil (5).

9. Kit selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le deuxième récipient (6) recevant l'outil sert d'organe de préhension pour l'applicateur (4) lors de l'utilisation de celui-ci.

10. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé par le fait que** l'outil est non assujéti à un organe de fermeture du deuxième récipient.

11. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé par le fait que** l'outil (5) est assujéti à un organe (8) de fermeture du deuxième récipient (6).

12. Kit selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les branches (18, 19) sont pourvues chacune d'une partie d'extrémité destinée à venir au contact des fibres lorsque les deux branches sont rapprochées.

13. Kit selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** les deux parties d'extrémité (20, 21) sont identiques.

14. Kit selon la revendication 12, **caractérisé par le fait que** les deux parties d'extrémité (20, 21) sont différentes.

15. Kit selon l'une quelconque des revendications 12 à 14, **caractérisé par le fait que** les deux parties d'extrémité sont agencées pour s'engager au moins partiellement l'une dans l'autre lorsque les branches

- (18, 19) sont rapprochées, notamment s'imbriquer.
16. Kit selon l'une quelconque des revendications 12 à 15, **caractérisé par le fait que** les deux parties d'extrémité comportent des éléments en saillie (24) se superposant ou se juxtaposant au moins partiellement quand les branches sont rapprochées. 5
17. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 16, **caractérisé par le fait que** l'une des branches au moins comporte une partie d'extrémité présentant une première face tournée vers la partie d'extrémité de l'autre branche et une deuxième face (35) opposée à la première face et **par le fait que** la deuxième face est munie d'au moins un élément en saillie. 10
18. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 16, **caractérisé par le fait que** les branches comportent des parties d'extrémité ayant des premières faces tournées l'une vers l'autre quand les branches sont rapprochées et des deuxième faces opposées aux premières, et **par le fait que** les parties d'extrémité comportent des éléments en saillie sur les premières et deuxième faces. 15
19. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, **caractérisé par le fait que** l'une (20) des parties d'extrémité est dépourvue d'éléments en saillie, notamment de poils ou de dents. 20
20. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 19, **caractérisé par le fait que** l'une au moins des parties d'extrémité comporte des poils. 25
21. Kit selon la revendication 20, **caractérisé par le fait que** les poils sont surinjectés sur une branche correspondante. 30
22. Kit selon la revendication 20, **caractérisé par le fait que** les poils sont rapportés sur un support. 35
23. Kit selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le support comporte une âme torsadée. 40
24. Kit selon la revendication 20, **caractérisé par le fait que** les poils sont moulés d'une seule pièce avec le support. 45
25. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 24, **caractérisé par le fait que** l'une au moins des parties d'extrémité comporte des dents. 50
26. Kit selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'une (21) des parties d'extrémité comporte deux rangées de dents espacées l'une de l'autre et entre lesquelles l'autre partie d'extrémité (20) peut s'engager au moins partiellement lorsque les branches (18, 19) sont rapprochées. 55
27. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 26, **caractérisé par le fait que** l'une au moins des parties d'extrémité présente un filetage.
28. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 26, **caractérisé par le fait que** chaque partie d'extrémité comporte une brosse.
29. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 26, **caractérisé par le fait que** chaque partie d'extrémité comporte un peigne.
30. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 25, **caractérisé par le fait que** l'une des parties d'extrémité comporte une brosse et l'autre partie d'extrémité un peigne.
31. Kit selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'outil (5) est agencé pour permettre un retour élastique des branches après qu'elles aient été rapprochées pour agir sur les fibres kératiniques.
32. Kit selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'outil comporte un organe de rappel élastique (44) s'interposant entre les branches, notamment un ressort hélicoïdal.
33. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 32, **caractérisé par le fait que** l'outil est agencé pour permettre une rotation de plus de 180° d'une branche relativement à l'autre.
34. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 33, **caractérisé par le fait que** les branches sont réalisées de manière monolithique avec une partie de jonction les réunissant.
35. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 33, **caractérisé par le fait que** les branches (18, 19) sont réunies par une partie de jonction (42) rapportée sur celles-ci.
36. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 33, **caractérisé par le fait que** les branches sont assemblées avec une possibilité de décalage longitudinal.
37. Kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 33, **caractérisé par le fait que** les branches sont assemblées avec une possibilité de décalage latéral.
38. Kit selon l'une des deux revendications immédiatement précédentes, **caractérisé par le fait que** l'outil comporte un organe de réglage du serrage de l'une

des branches contre l'autre, à leur jonction.

39. Kit selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'applicateur (4) comporte une brosse. 5
40. Kit selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** le premier récipient (3) comporte un organe d'essorage (14). 10
41. Kit selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'outil comporte au moins une branche ayant une partie d'extrémité plus souple que le reste de la branche. 15
42. Kit selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un élément (70) pour nettoyer l'outil, notamment un matériau poreux imprégné d'un agent biocide. 20
43. Kit selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** la partie d'extrémité comporte une brosse.
44. Kit selon la revendication 43, **caractérisé par le fait que** la brosse présente une âme excentrée, pour au moins une section transversale de la brosse. 25
45. Kit selon la revendication 43, **caractérisé par le fait que** la brosse est fixée par encliquetage ou bouterolage sur la branche correspondante. 30
46. Kit selon la revendication 43, **caractérisé par le fait que** la brosse comporte une portion à partir de laquelle s'étendent des poils et **par le fait que** cette portion se superpose au moins partiellement à la branche. 35
47. Kit selon la revendication 43, **caractérisé par le fait que** la brosse s'étend en retrait d'une extrémité libre (74) de la branche correspondante. 40
48. Kit selon la revendication 43, **caractérisé par le fait que** la brosse est au moins partiellement rigidifiée par la branche. 45
49. Procédé de maquillage dans lequel :
- on applique sur les fibres kératiniques, notamment les cils, un produit au moyen d'un applicateur (4), 50
 - on parfait le maquillage en utilisant un outil (5) comportant deux branches (18, 19) pouvant être rapprochées, après avoir laissé sécher au moins partiellement le produit déposé sur les fibres kératiniques. 55

Fig.1

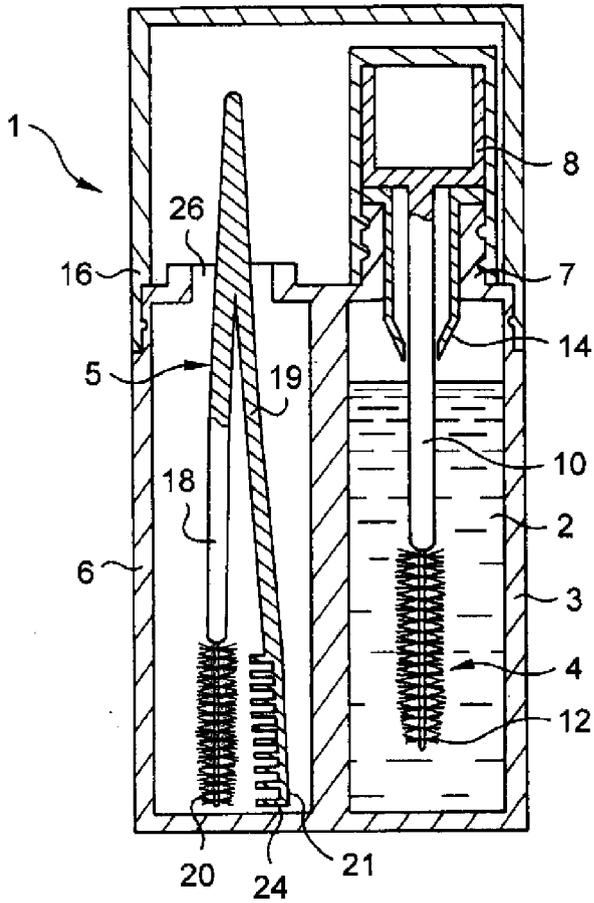


Fig.2

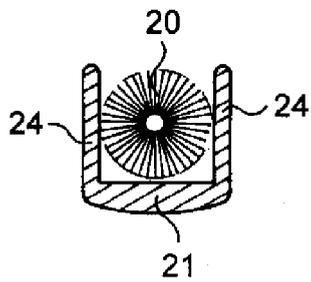
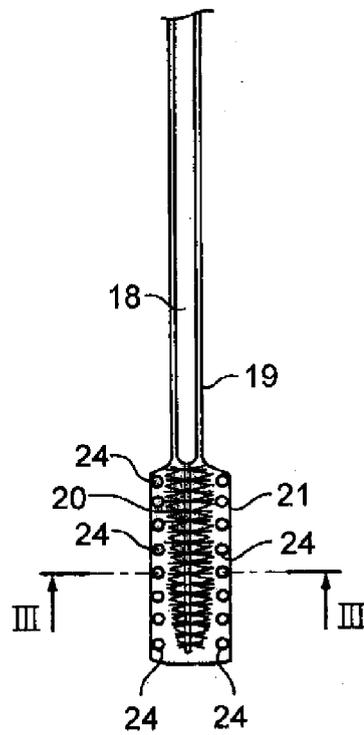


Fig.3

Fig.33

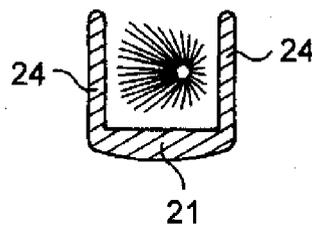


Fig.4

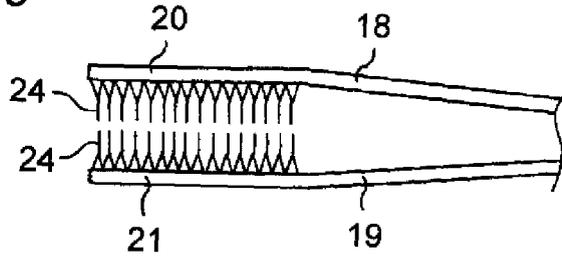


Fig.5

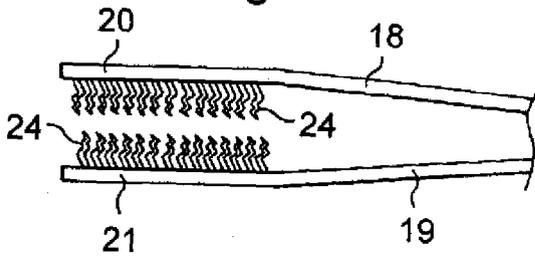


Fig.6

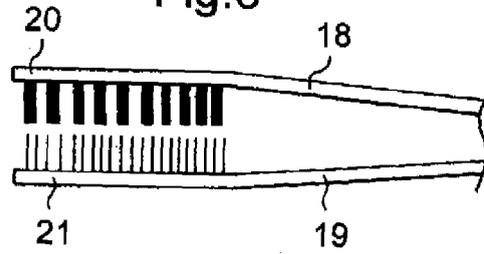


Fig.7

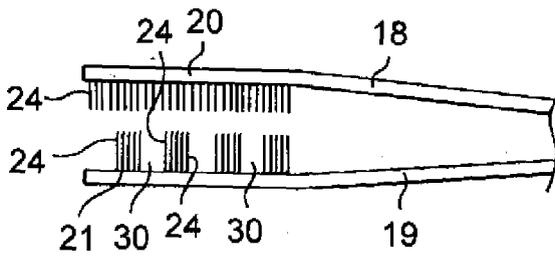


Fig.8

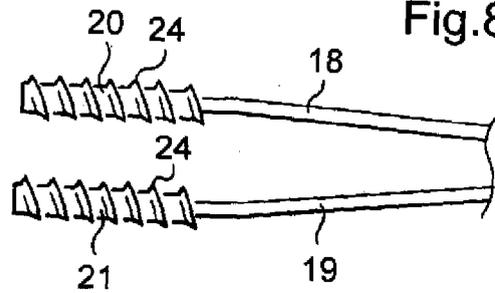


Fig.9

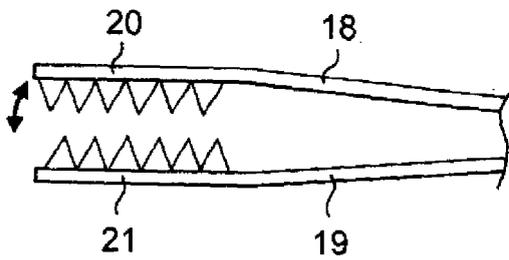


Fig.10

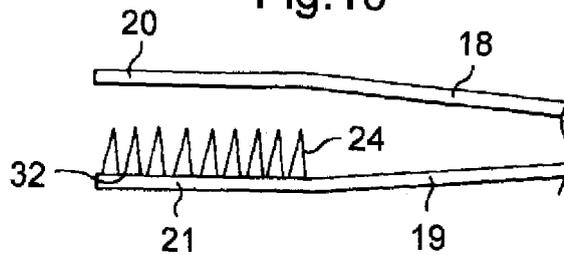


Fig.11

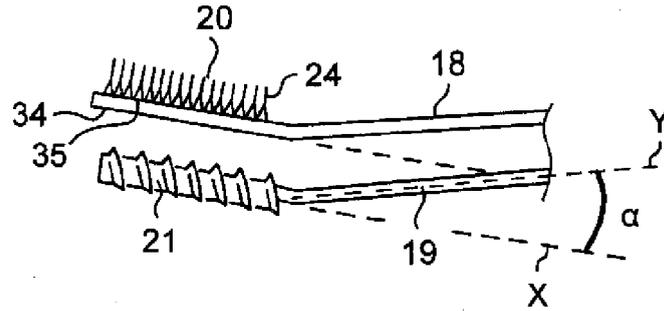


Fig.12

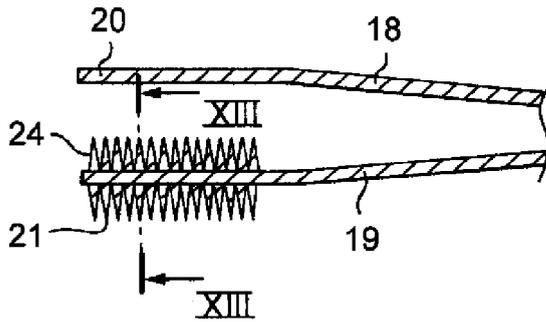


Fig.13

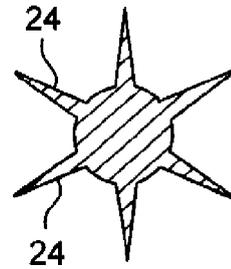


Fig.14

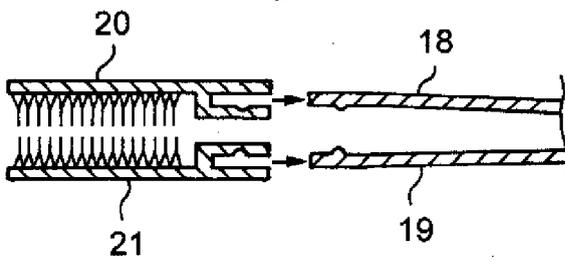


Fig.15

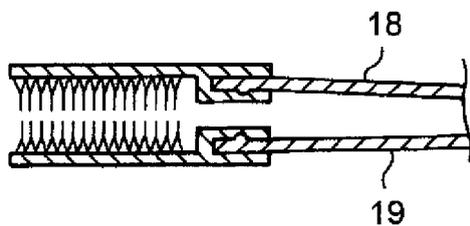
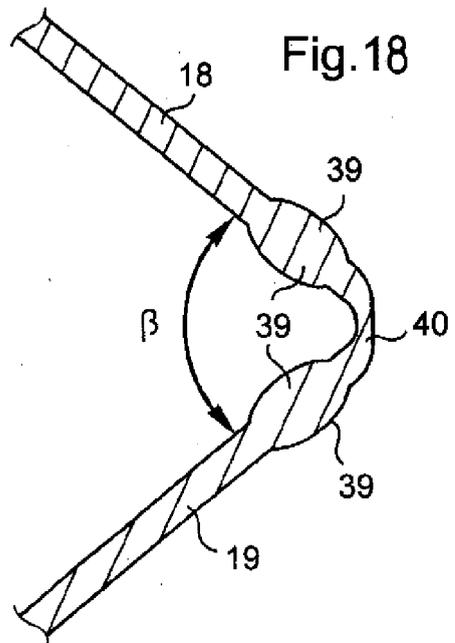


Fig.18



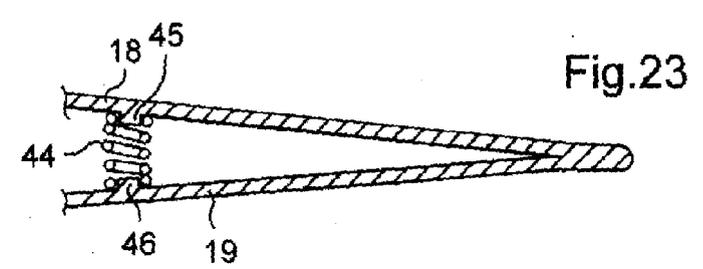
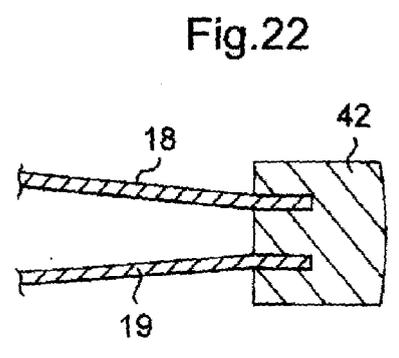
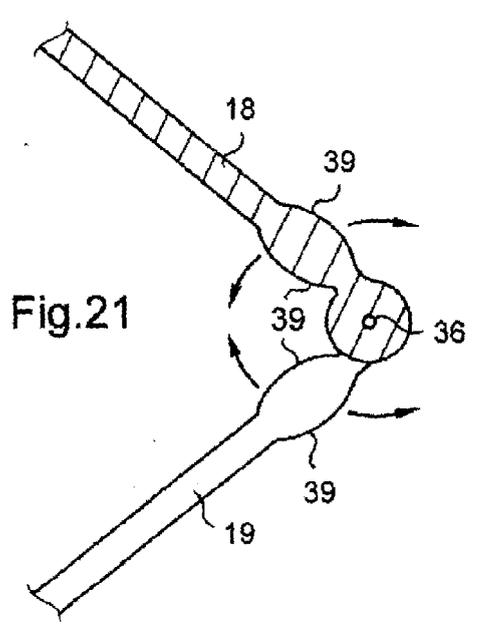
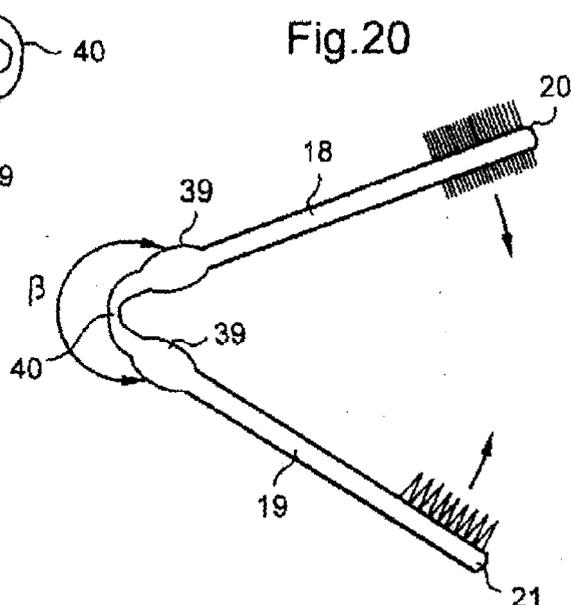
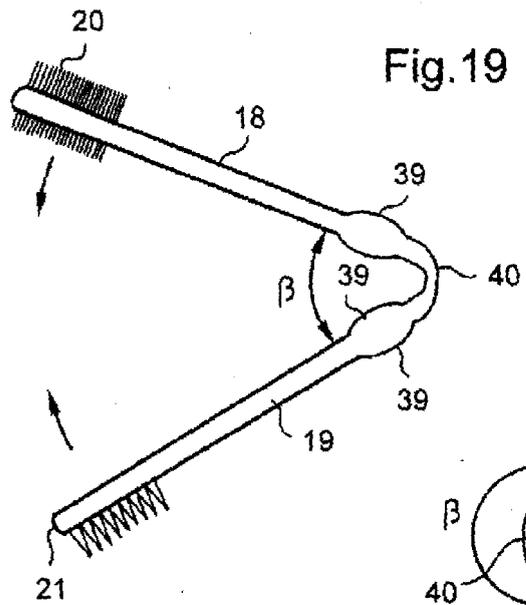


Fig.24

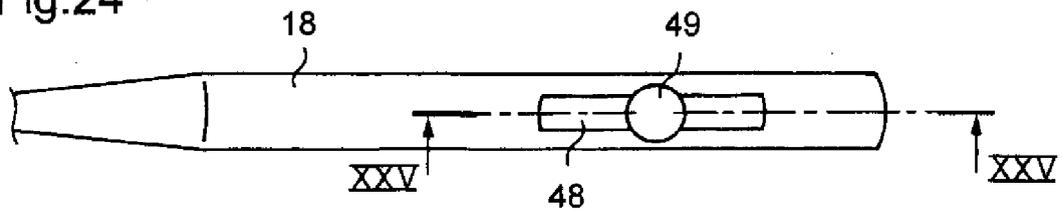


Fig.25

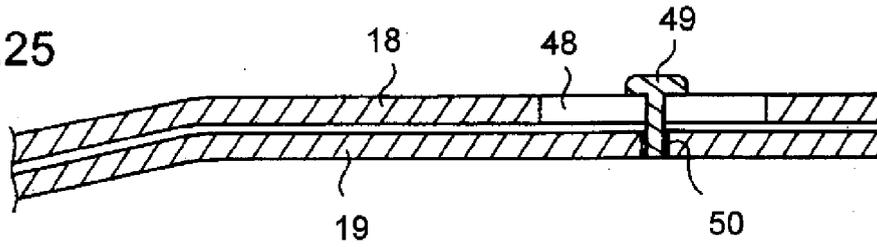


Fig.26

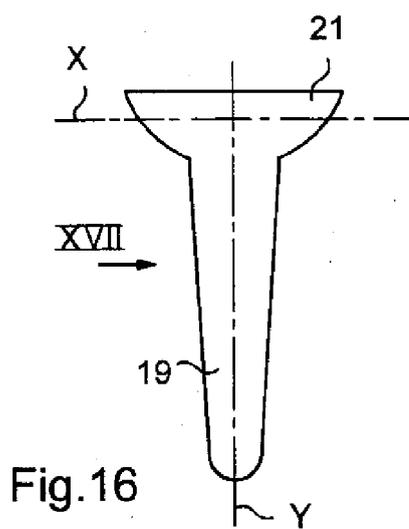
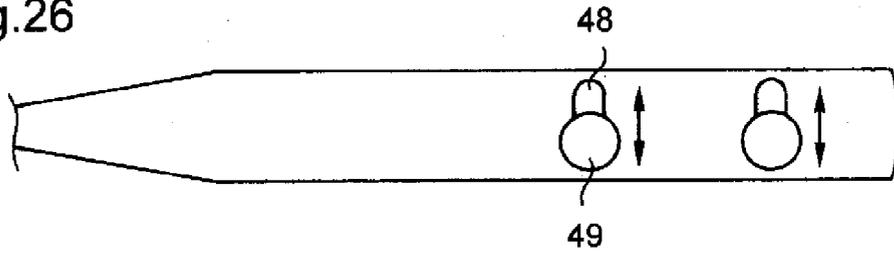


Fig.16

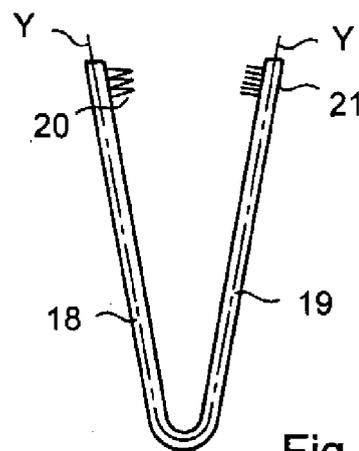


Fig.17

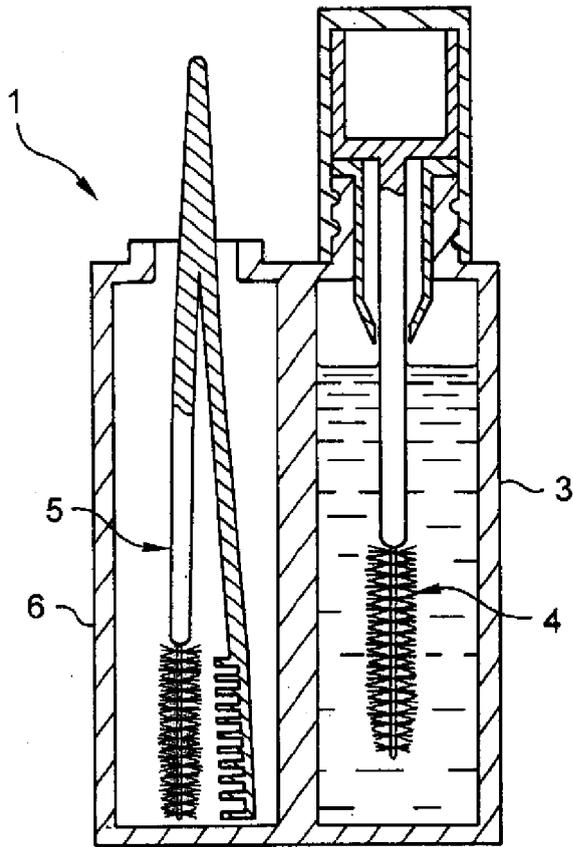
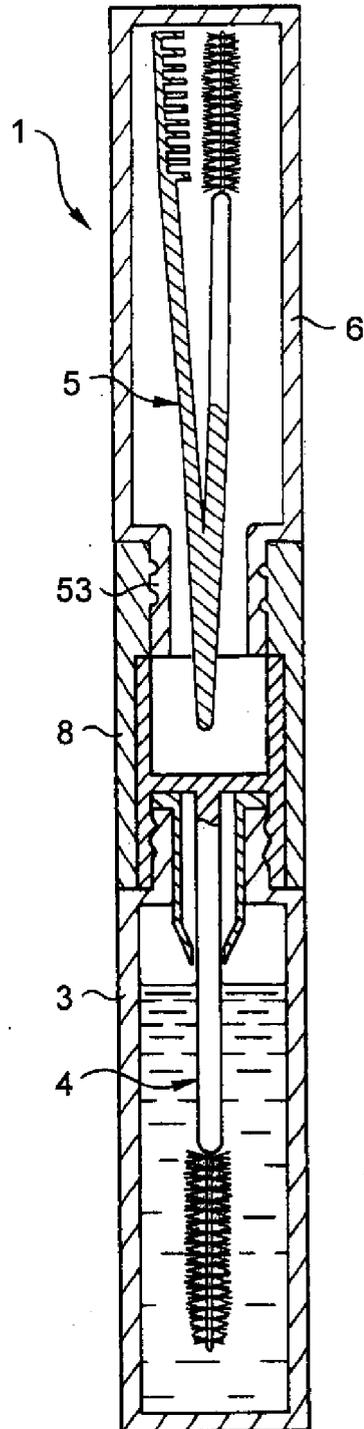


Fig.27

Fig.28



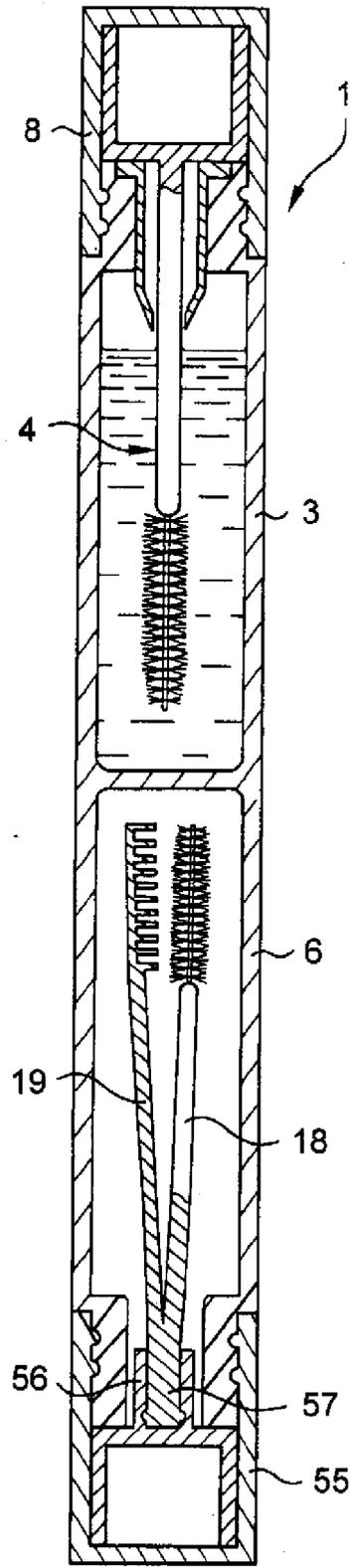


Fig. 29

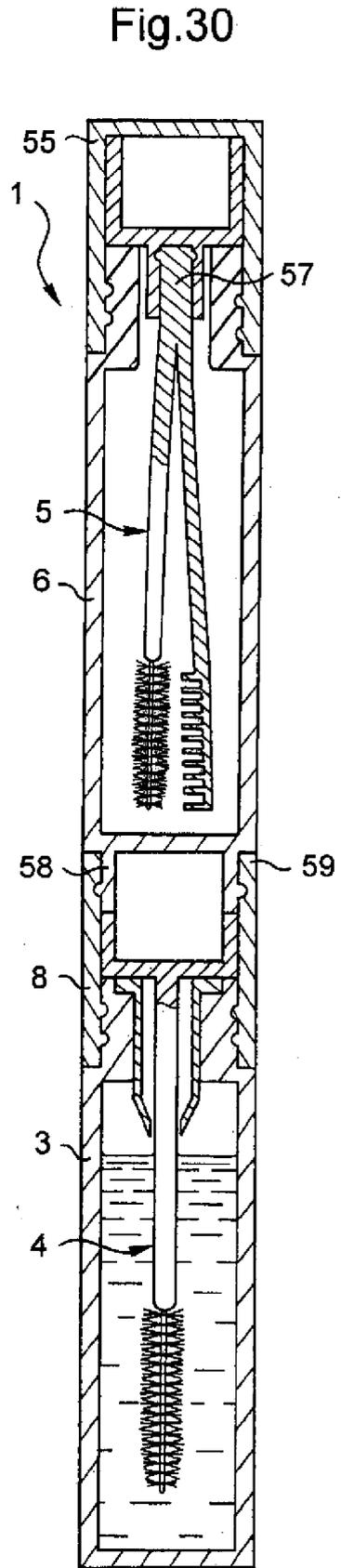


Fig. 30

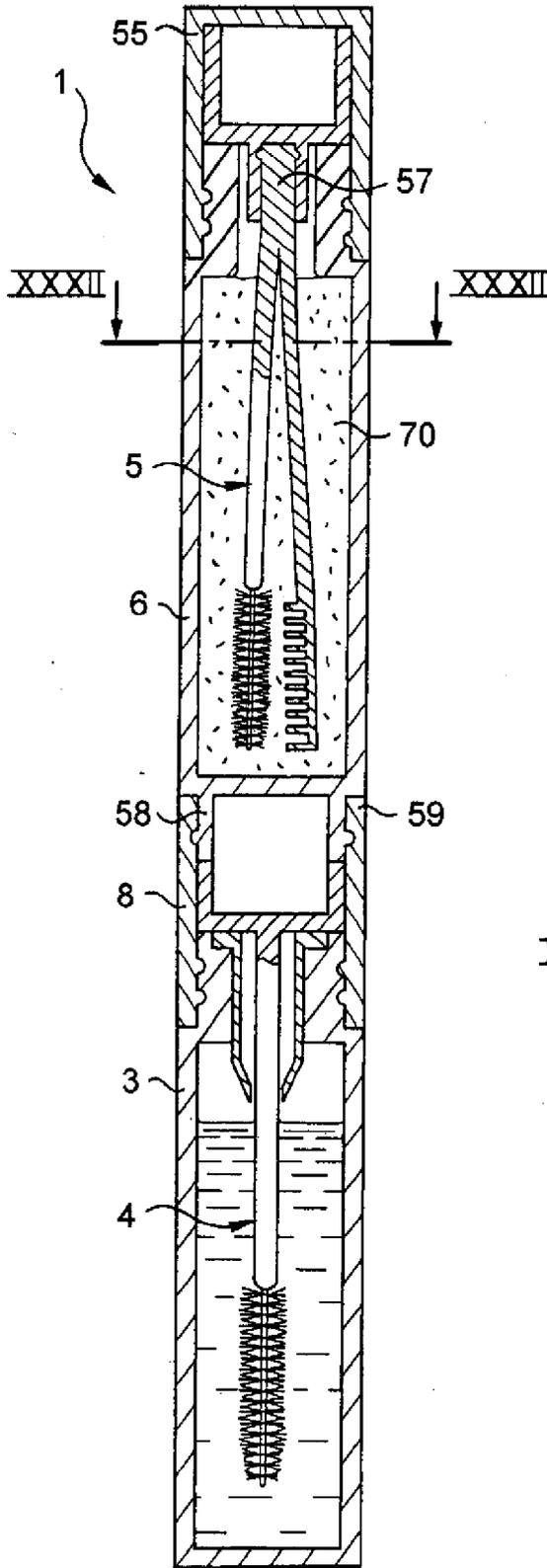


Fig.31

Fig.32

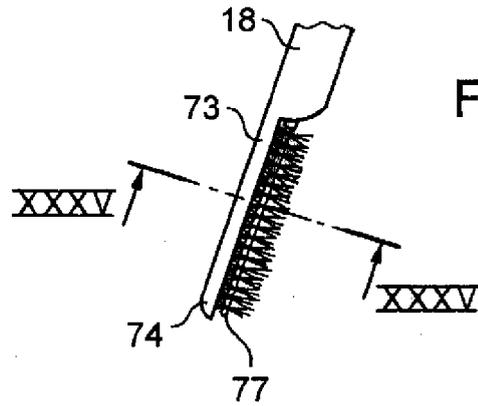
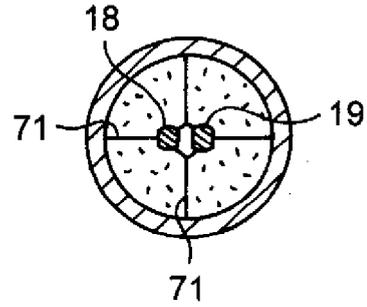


Fig.34

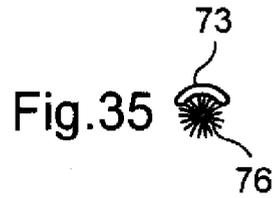


Fig.35